Financements européens en rapport avec le tourisme de mémoire

<u>A savoir</u>: un seul et même projet ne peut recevoir qu'un financement européen ; cependant, une même structure peut toucher plusieurs financements européens sur des projets différents.

1: L'EUROPE POUR LES CITOYENS

le processus d'intégration européenne.

1. Informations générales

L'objectif de ce programme est de rapprocher l'Europe de ses citoyens et de permettre à ces derniers de participer à la construction européenne. Par le biais de ce programme, les citoyens ont la possibilité de s'engager dans des échanges transnationaux et des actions de coopération qui ont pour but de contribuer à développer un sentiment d'appartenance à des idéaux européens communs, ainsi qu'à encourager le processus d'intégration européenne. Ce programme vise donc à soutenir un vaste éventail d'activités et d'organisations en faveur de la promotion d'une "citoyenneté européenne active", à savoir la participation des citoyens et des organisations de la société civile dans

L'agence exécutive "'Education, audiovisuel et culture" (EACEA) est chargée de la gestion de certaines parties du programme Citoyenneté sous la supervision de sa parente, la Direction générale de la Communication (DG COMM de la Commission européenne).

2. Cycle 2014-2020

Le programme "L'Europe pour les citoyens 2014-2020" a été publié au JO le 14 avril 2014. L'enveloppe est de 186 millions d'euros.

Sur le cycle de financement précédent, 4% du budget total du programme étaient attribués aux projets mémoriels, contre 20% dans le cadre du présent cycle (2014-2020).

Le programme comporte deux volets :

- -Volet 1 : Travail de mémoire européen (l'objectif est de sensibiliser au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes ainsi qu'à l'objectif de l'Union).
- -Volet 2 : Engagement démocratique et participation civique (encourager la participation démocratique et civique des citoyens au niveau de l'Union européenne en améliorant leur compréhension et connaissance de l'élaboration des politiques de l'UE et en favorisant la participation de la société à l'échelle européenne).

Types de subvention : à l'action ou au fonctionnement, rentrant dans le cadre des appels à proposition. Il est plus aisé d'obtenir des subventions sur projet.

3. Volet 1

Ce volet contribuera au financement d'activités invitant à la réflexion sur la diversité culturelle européenne et sur des valeurs communes au sens le plus large du terme. Dans ce contexte, il vise à financer des projets destinés à se pencher sur les causes des régimes totalitaires de l'histoire moderne de l'Europe (notamment, mais pas exclusivement, le nazisme, qui a débouché sur l'Holocauste, le fascisme, le stalinisme et les régimes communistes totalitaires) et à rendre hommage aux victimes de leurs crimes.

Ce volet englobe également des activités concernant d'autres moments déterminants et points de référence de l'histoire récente de l'Europe. La préférence sera plus particulièrement accordée aux actions qui favorisent la tolérance, la compréhension mutuelle, le dialogue interculturel et la réconciliation afin de mettre le passé de côté et de construire l'avenir, notamment pour trouver un écho auprès de la jeune génération.

Les projets visés par ce volet peuvent émaner de différents types d'organisations (autorités locales, organisations de la société civile, instituts de recherche, etc.) ou mettre en place différents types d'activités (recherche, enseignement non formel, débats publics, expositions, etc.) ou faire intervenir des citoyens appartenant à différents groupes cibles. Par ailleurs, les projets doivent être mis en œuvre à un niveau transnational (création et exploitation de partenariats et réseaux transnationaux) ou présenter une dimension européenne manifeste.

Document DMPA/SDMAE

Un projet doit faire intervenir des organisations d'un État membre au moins. La préférence est donnée à des projets transnationaux.

Concernant l'aspect financier, l'enveloppe est déjà ventilée sur toutes les années du cycle, ce qui signifie que les projets financés les premières années du cycle ne seront pas particulièrement avantagés. La subvention est octroyée en deux fois : 50 000 € versés dans les 90 jours après validation du dossier, puis le solde à la fin de la mise en œuvre du projet.

4. Volet 2

Le volet 2 contribue au financement de réseaux de villes thématiques.

Les projets doivent rassembler au minimum 4 villes européennes dans 4 pays différents, regroupées en réseaux thématiques. Il s'agit à la fois d'un échange de bonnes pratiques et d'évènements interculturels impliquant des citoyens européens.

Le projet doit être réalisé en 2 ans et implique d'organiser au moins 4 rencontres autour de différentes actions dont certaines doivent être ouvertes au plus grand nombre (conférences, expositions, ateliers, visites...). L'idéal est par exemple d'organiser une rencontre tous les six mois dans chacune des villes.

Pour en savoir plus : http://europepourlescitoyens.org/

Contact

-Contact Point France : CIDEM (Association civisme et démocratie) 167, boulevard de la Villette FR- Paris 75010 / Marion Baby (baby@cidem.org), tel : 01 80 05 18 93

2: EUROPE CREATIVE - CULTURE

Le volet "Culture" du programme Europe créative est dédié à soutenir de nouvelles structures professionnelles répondant aux évolutions de nos modèles de création et de production, aux nécessités d'une circulation accrue et d'un ancrage plus fort auprès du public, ou encore à l'intégration de changements de fonds comme le digital, dans une perspective forte d'internationalisation et d'ouverture mondiale.

Il soutient plus particulièrement quatre axes complémentaires:

- la coopération européenne, afin d'expérimenter de nouveaux modèles d'action notamment autour des publics :
 - 318 millions d'euros pour la période 2014-2020
 - 200 000 € max par projet pour projets à petite échelle = 3 pays min (60% max)
 - 2 millions d'euros max par projet pour projets à grande échelle = 6 pays min (50% max)
 - o publication au JO en juin chaque année pour un dépôt limite en octobre
 - o durée max 48 mois
- les réseaux européens, afin de créer un environnement européen favorable au renforcement des acteurs et à l'innovation par l'échange entre professionnels
 - o 27 millions d'euros pour la période 2014-2020
 - 250 000 € max par projet (80% max)
 - o le prochain appel sera publié au JO en juillet 2016 pour dépôt limite en octobre 2016
- les plateformes européennes, afin de structurer de nouveaux modes d'organisation professionnelle à même de soutenir la circulation et l'émergence européenne
 - o 27 millions d'euros pour la période 2014-2020
 - 500 000 € max par projet (80% max)
 - o le prochain appel sera publié au JO en juillet 2016 pour dépôt limite en octobre 2016
- la traduction européenne.

Ce volet est largement ouvert à chacun des secteurs de la culture, de la création et de la créativité (spectacle vivant, art contemporain, jeux vidéo, patrimoine, etc.) et propose également de travailler une transdisciplinarité plus forte entre ces secteurs.

Le bureau France peut vous accompagner : http://www.europecreativefrance.eu/

3. Horizon 2020

Le programme HORIZON 2020 regroupe les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation et s'articule autour de trois grandes priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les **défis sociétaux.** Il est entré en vigueur le 1er janvier 2014 et couvre la période 2014-2020. Il est le plus gros programme européen concernant la recherche et l'innovation, avec un budget de 79 milliards d'euros sur sept ans. C'est le successeur du 7e programme-cadre de recherche et développement technologique (P.C.R.D.T.).

Sur les trois priorités du programme Horizon 2020, une peut concerner les actions mémorielles :

La priorité « Défis sociétaux », avec en particulier le volet sur l'Europe dans un monde en évolution

Le défi "L'Europe dans un monde en évolution..." est structuré en trois grandes lignes :

- *des sociétés inclusives ;
- *des sociétés innovantes;
- *des sociétés réflexives patrimoine culturel et identité européenne.

Le "défi" financera à la fois des projets de recherche, en particulier en sciences humaines et sociales, et des mesures transversales à Horizon 2020, notamment des activités visant à promouvoir une coopération cohérente et efficace avec les pays tiers.

En matière de recherche, les thématiques couvertes devraient porter notamment sur les mécanismes permettant une croissance intelligente, durable et inclusive, sur la résilience, l'ouverture, la créativité des sociétés, sur le rôle de l'Europe sur la scène mondiale, sur les nouvelles formes d'innovation, sur le patrimoine, l'identité et la diversité européennes.

Pour en savoir plus : http://www.horizon2020.gouv.fr/

Contact:

Les Points de Contact Nationaux (P.C.N.) d'Horizon 2020 sont chargés de diffuser l'information et de sensibiliser la communauté de la recherche et de l'innovation aux programmes européens.

Un réseau de Points de Contact Nationaux (PCN) est établi dans tous les pays bénéficiaires d'Horizon 2020, à la demande de la Commission européenne.

Sociétés inclusives, novatrices et réflexives : Basudeb CHAUDHURI (Alliance Athena - Université de Caen)

06 46 23 42 43

pcn-shs@recherche.gouv.fr

4. ERASMUS +

Erasmus + est le programme de la Commission européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il finance notamment les échanges et les projets jeunesse.

En favorisant les projets de mobilité et de coopération en Europe, le programme Erasmus +, résolument inscrit dans la Stratégie Europe 2020, permet notamment de renforcer les compétences de tous pour une meilleure employabilité, de soutenir l'innovation au sein d'établissements et d'organismes d'éducation et de formation et leur internationalisation, de promouvoir une utilisation transparente et cohérente au niveau européen des outils de reconnaissance et de validation compétences, de favoriser la coopération entre pays européens et non-européens.

Pour ce faire, le programme Erasmus + se décline en 3 actions, dites « actions clés » :

- action clé 1 : la mobilité à des fins d'apprentissage
- action clé 2 : coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques
- action clé 3 : soutien à la réforme des politiques

+ une action spécifique : l'initiative Jean Monnet, qui favorise l'enseignement, la recherche et le débat sur l'histoire, la politique, l'économie, le droit, etc., de l'Union européenne et la coopération dans le domaine du sport.

Pour en savoir plus :

http://www.erasmusplus.fr/

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/discover/guide/index fr.htm#

5. FONDS STRUCTURELS

Les fonds structurels peuvent aussi être des leviers importants (FEDER et Interreg principalement), cela dépend des régions concernées mais les montants et la gestion décentralisée en font des fonds très attractifs. Les Régions gèrent ces fonds ; ce sont donc elles qu'il faut contacter à ce sujet.

6. COSME

Il s'agit d'un programme qui couvre la période 2014-2020, et qui vise à favoriser la compétitivité des PME. Il est doté d'un budget d'un montant de 2 milliards d'euros dont 60% sont alloués aux instruments financiers et 40% sont consacrés au financement du Réseau Entreprise Europe (EEN), de la coopération industrielle internationale et de la formation à l'esprit d'entreprise.

Ce programme vise entre autres le développement du tourisme, et émet des appels qui peuvent être utilisés pour travailler sur le patrimoine culturel. Les prochains appels seront en 2017.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/easme/

